

Le circuit des biches

Légende



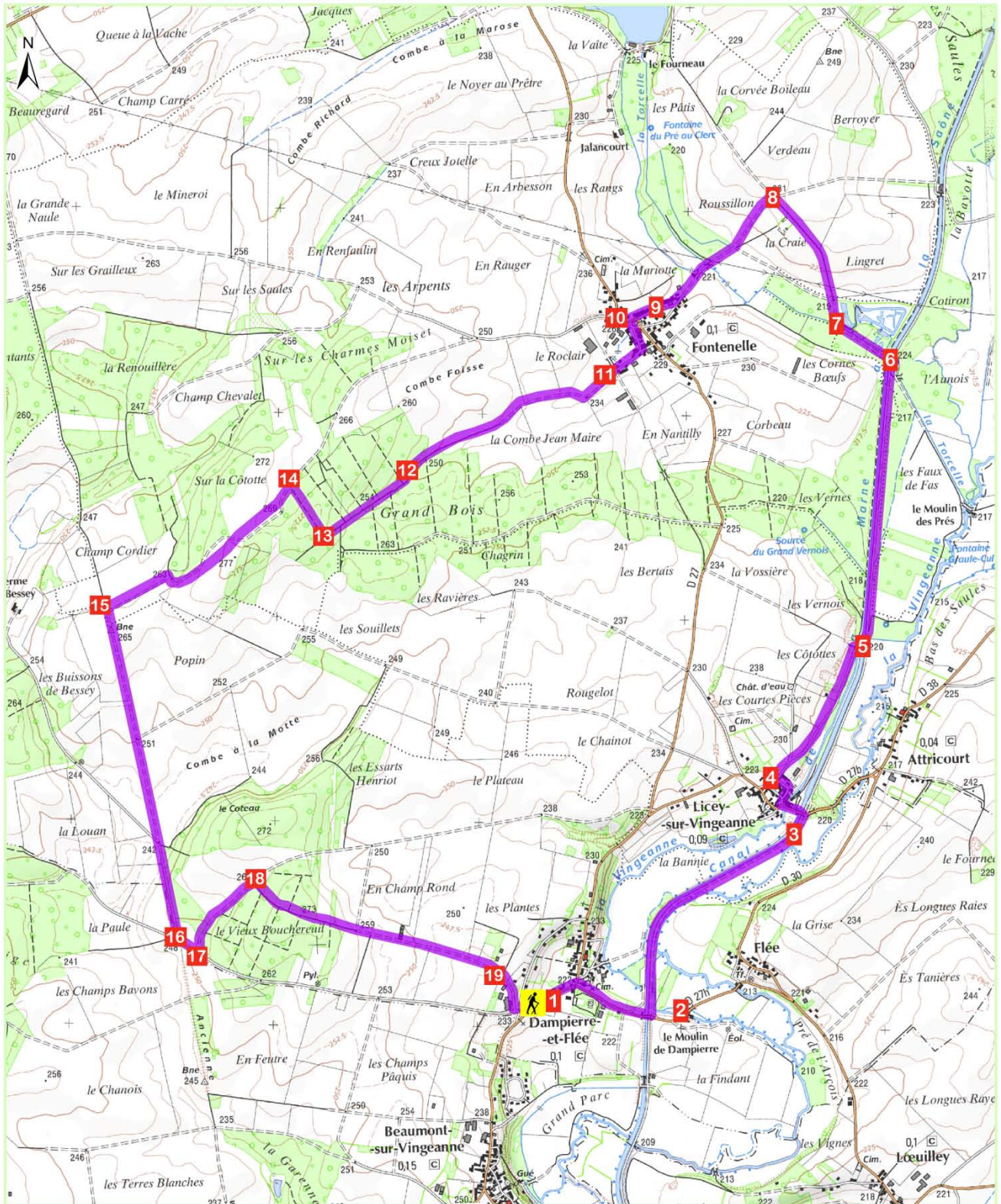
Départ

Circuit de randonnée

Balisage sur le terrain de couleur jaune



Circuit de 14 km
Durée approximative 4h
1:25 000





Circuit des Biches

Dampierre-et-Flée

Circuit non itinérant

Niveau de difficulté : 2

Durée : 4h

Longueur : 14 km

Lieu de départ : **sur la place**

Descriptif du circuit

- ❶ **Départ à Dampierre-et-Flée** sur la place. Prendre rue du moulin direction le canal. Passer le pont, descendre à gauche jusqu'au canal.
- ❷ **Continuer sur le halade (1.3 km)** jusqu'au pont, à l'entrée du village de Lacey-sur-Vingeanne.
- ❸ **Franchir le pont**, et se rendre au village. Après le pont de la Vingeanne, prendre à droite et remonter la rue du Prieuré.
- ❹ **Après le château, à droite**, chemin de la fontaine (700 m) jusqu'à l'écluse et passer le pont.
- ❺ **Continuer à gauche sur le chemin** de halage sur 1.2 km et prendre à droite avant le « Pont de Fer » (ne pas passer sous le pont).
- ❻ **A l'intersection prendre à gauche** (direction Fontaine-Française), passer sur le pont, et continuer en longeant « la Torcelle » (400 m).
- ❼ **Passer le petit pont** et suivre toujours tout droit sur 700 m jusqu'à l'intersection des boucles 2 et 3.
- ❽ **Descendre à gauche** en direction de Fontenelle et continuer tout droit pour traverser la Torcelle. Entrer dans le village jusqu'au panneau général des circuits.
- ❾ **Remonter à droite** la rue Basse, jusqu'à l'église.
- ❿ **Prendre à gauche la rue de la Saule**, au bout, tourner à droite et continuer tout droit jusqu'à la ferme.
- ❶❶ **Prendre le « chemin des champs »** sur 1 km environ jusqu'à l'entrée de la forêt.
- ❶❷ **Continuer tout droit** sur le chemin environ 700 m jusqu'à l'intersection avec une ligne de parcelle forestière.
- ❶❸ **Prendre à droite** la ligne de parcelle sur 300 m pour déboucher sur le chemin blanc qui longe la forêt.
- ❶❹ **Tourner à gauche** et rester sur le chemin blanc (1.2 km) jusqu'à la Voie Romaine (intersection avec les boucles 3 et 5).

1 5 Prendre à gauche direction Dampierre-et-Flée et suivre toujours tout droit la Voie Romaine sur 1.5 km (intersection boucle 5).

1 6 Poursuivre sur la route sur 150 m, jusqu'au premier chemin empierré à gauche.

1 7 Prendre à gauche direction Dampierre-et-Flée sur 500 m, jusqu'au chemin situé sur la droite.

1 8 Suivre le chemin en traversant la forêt puis toujours tout droit pour arriver à une ferme à l'entrée de Dampierre (1.5 km).

1 9 Passer devant les hangars et descendre jusqu'à la route, continuer à gauche (rue des Durandines) en direction du village pour arriver au point de départ.

La Côte-d'Or s'ouvre à vous

L'itinéraire qui vous est présenté a été sélectionné par le Conseil Général de la Côte-d'Or pour que vous preniez le temps de découvrir les richesses de la Côte-d'Or, son patrimoine, ses paysages et sa douceur de vivre.

Si vous avez rencontré des difficultés, n'hésitez pas à les signaler de sorte qu'elles puissent être prises en compte (onglet « Signaler un problème »).

Le chemin que vous allez parcourir figure au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Côte-d'Or, ce qui signifie qu'il fait l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil Général, tant en matière de balisage que d'entretien et de sécurité. Toutefois, sachez que vous randonnez sous votre propre responsabilité et qu'il n'est matériellement pas possible de garantir à tout instant un parfait état de balisage et d'entretien. Aussi un certain nombre de précautions s'imposent. Notez en particulier que la signalisation de balisage rencontrée en chemin n'est pas suffisante pour se diriger en milieu naturel. Une carte est toujours nécessaire pour compléter son information.

D'une manière générale, pour vos randonnées en toute sécurité, ne surévaluez pas votre condition physique, préparez votre sortie et emportez avec vous de quoi parer aux éventualités les plus fréquentes. Veillez notamment à :

- consulter les prévisions météorologiques avant de partir ;
- vous renseigner sur les périodes de chasse ;
- emporter un téléphone portable, un vêtement chaud, de l'eau, des fruits secs ou autres aliments pour éviter les fringales, un ou deux sacs poubelle, ainsi que, par temps ensoleillé, des lunettes de soleil, un chapeau et de la crème solaire ;
- porter des chaussures adaptées à la randonnée ;

En cas de difficultés, pour appeler les secours depuis un poste fixe composez le 15 (Samu), le 17 (Police), ou le 18 (Pompiers). Avec un téléphone mobile, composez le 112 (numéro valable dans l'ensemble de l'Union Européenne qui permet de vous localiser).

Pour obtenir des informations touristiques se rapportant aux alentours ou toute information pratique, vous pouvez vous rapprocher des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative concernés et consulter le site internet www.cotedor-tourisme.com.

Le Conseil Départemental et l'Agence de Développement Touristique (ADT) - Côte-d'Or Tourisme vous souhaitent une agréable promenade en Côte-d'Or !